

la cérémonie, les gardes nationaux ont défilé et se sont retirés dans leurs quartiers.

Ce jour'hui dimanche, 8 juillet 1792, et de la liberté l'an IV, le bureau municipal assemblé :

Lecture a été faite desdits procès-verbal et discours.

Le bureau municipal, après avoir ouï M. Perret, faisant les fonctions de procureur de la commune, a arrêté qu'ils seraient imprimés, affichés et envoyés aux sections.

Fait à Lyon, le 8 juillet 1792, et de la liberté l'an IV, en séance du bureau municipal, où étaient

M. VITET, maire ;

MM. CHAPUY, SICARD et BONNARD, officiers municipaux ;

M. PERRET, suppléant le procureur de la commune.

LEGAMUS, secrétaire-greffier.